

Ville de



BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

EXERCICE 2022

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE GONESSE

Numéro SIRET : 219502770000383

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

ANNEE 2022

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	Sans Objet
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
A4 - Etat des provisions	X
A5 - Etatlement des provisions	X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	X
A8 - Etat des charges transférées	X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	95277	BP
		2022

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 228
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	85
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population			
2 Produit des impositions directes/population			
3 Recettes réelles de fonctionnement/population			
4 Dépenses d'équipement brut/population			
5 Encours de la dette/population			
6 DGF/population			
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		NEANT	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)			
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)			
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)			

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 278 648.94	2 282 821.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 4 172.06	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 282 821.00	2 282 821.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 830 200.00	1 794 318.95
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 35 881.05
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 830 200.00	1 830 200.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 113 021.00	4 113 021.00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					II A2
---	--	--	--	--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93		1 828 112.30	1 828 112.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
	Total des dépenses de gestion courante	1 828 080.93		1 828 112.30	1 828 112.30
66	CHARGES FINANCIERES	1 362.35		1 330.64	1 330.64
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00	6.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations (4)				
022	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 829 449.28		1 829 448.94	1 829 448.94
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	259 041.33		449 200.00	449 200.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)				
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	259 041.33		449 200.00	449 200.00
	TOTAL	2 088 490.61		2 278 648.94	2 278 648.94
				+ D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	4 172.06
				= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 282 821.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31.75		452 615.00	452 615.00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
	Total des recettes de gestion courante	31.75		452 615.00	452 615.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00		6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations (4)				
	Total des recettes réelles de fonctionnement	37.75		452 621.00	452 621.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	2 088 490.26		1 830 200.00	1 830 200.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)				
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 088 490.26		1 830 200.00	1 830 200.00
	TOTAL	2 088 528.01		2 282 821.00	2 282 821.00
				+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	
				= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 282 821.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	-1 381 000.00
--	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00	1 830 200.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00	1 830 200.00
	TOTAL	2 088 490.26		1 830 200.00	1 830 200.00	1 830 200.00

+ **D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **1 830 200.00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 603 490.26		1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 603 490.26		1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 603 490.26		1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	259 041.33	449 200.00	449 200.00	449 200.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	259 041.33	449 200.00	449 200.00	449 200.00
	TOTAL	1 862 531.59		1 794 318.95	1 794 318.95	1 794 318.95

+ **R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)** **35 881.05**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **1 830 200.00**

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)

-1 381 000.00

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 112.30		1 828 112.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		203 300.00	203 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 330.64		1 330.64
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00
71	PRODUCTION STOCKEE		245 900.00	245 900.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 829 448.94	449 200.00	2 278 648.94
			+ D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	4 172.06
			= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 282 821.00
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		1 830 200.00	1 830 200.00
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total		1 830 200.00	1 830 200.00
			+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	
			= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 830 200.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <>opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		60 200.00	60 200.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	452 615.00		452 615.00
71	PRODUCTION STOCKEE		1 770 000.00	1 770 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00		6.00
79	TRANSFERT DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	452 621.00	1 830 200.00	2 282 821.00
		R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Sauf 1068 non budgétaires)	1 345 118.95		1 345 118.95
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks		449 200.00	449 200.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'investissement - Total	1 345 118.95	449 200.00	1 794 318.95
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		35 881.05
			AFFECTATION AU COMPTE 1068	=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 830 200.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET				III A1
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93	1 828 112.30	1 828 112.30
6015	TERRAINS A AMENAGER	60 200.00	60 200.00	60 200.00
6045	ACHAT D'ETUDES,PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	150 000.00	150 000.00	150 000.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 617 880.93	1 617 912.30	1 617 912.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 828 080.93	1 828 112.30	1 828 112.30

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III A1
---	--	--	--	-----------

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	1 362.35	1 330.64	1 330.64
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	1 362.00	1 362.00	1 362.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	0.35	-31.36	-31.36
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	6.00	6.00	6.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00	6.00	6.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 829 449.28	1 829 448.94	1 829 448.94

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	259 041.33	449 200.00	449 200.00
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	14 559.01	203 300.00	203 300.00
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	244 482.32	245 900.00	245 900.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		259 041.33	449 200.00	449 200.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		259 041.33	449 200.00	449 200.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 088 490.61	2 278 648.94	2 278 648.94
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				4 172.06
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 282 821.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6.39
Montant des ICNE de l'exercice N-1	37.75
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-31.36

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandattement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31.75	452 615.00	452 615.00
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	31.75	452 615.00	452 615.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		31.75	452 615.00	452 615.00

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				III A2
---	--	--	--	-----------

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	6.00	6.00	6.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6.00	6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	37.75	452 621.00	452 621.00

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	74 759.01	60 200.00	60 200.00
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	2 013 731.25	1 770 000.00	1 770 000.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 088 528.01	2 282 821.00	2 282 821.00
			+ RESTES A REALISER N-1 (10)	
			+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	
			= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 282 821.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations) Opérations d'équipement n°...(5)			
Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses financières				
Opé. pour compte de tiers n°...(6)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	2 088 490.26	1 770 000.00	1 770 000.00
315	TERRAINS A AMENAGER	74 759.01		
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	2 013 731.25	1 770 000.00	1 770 000.00
	<i>Charges transférées (9)</i>		60 200.00	60 200.00
315	TERRAINS A AMENAGER		60 200.00	60 200.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 088 490.26	1 830 200.00	1 830 200.00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <> produit des cessions d'immobilisation>>).
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 603 490.26	1 345 118.95	1 345 118.95
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 603 490.26	1 345 118.95	1 345 118.95
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		1 603 490.26	1 345 118.95	1 345 118.95
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Total des recettes financières				
Opé. pour compte de tiers n°...(5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 603 490.26	1 345 118.95	1 345 118.95

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	259 041.33	449 200.00	449 200.00
315 3351	TERRAINS A AMENAGER TERRAINS	14 559.01 244 482.32	203 300.00 245 900.00	203 300.00 245 900.00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	259 041.33	449 200.00	449 200.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	259 041.33	449 200.00	449 200.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 862 531.59	1 794 318.95	1 794 318.95
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	35 881.05
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 830 200.00

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1)
LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour Information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)

Excédent de financement si positif

Besoin de financement si négatif

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
		INVESTISSEMENT					
		DEPENSES					
Dépenses réelles	- Equipements municipaux (2) - Equip. non municipaux (c/204) (3)						
Dépenses d'ordre	- Opérations financières	1 830 200.00					
Total dépenses de l'exercice		1 830 200.00					
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses d'investissement		1 830 200.00					
		RECETTES					
Total recettes de l'exercice		449 200.00					
RAR N-1 et reports		35 881.05					
Total cumulé recettes d'investissement		485 081.05					

		FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice		449 206.00					
RAR N-1 et reports		4 172.06					
Total cumulé dépenses de fonctionnement		453 378.06					
		RECETTES					
Total recettes de l'exercice		1 830 206.00					
RAR N-1 et reports							
Total cumulé recettes de fonctionnement		1 830 206.00					

		FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice		449 206.00					
RAR N-1 et reports		4 172.06					
Total cumulé dépenses de fonctionnement		453 378.06					
		RECETTES					
Total recettes de l'exercice		1 830 206.00					
RAR N-1 et reports							
Total cumulé recettes de fonctionnement		1 830 206.00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonciennale (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5	6	7	INVESTISSEMENT		TOTAL
				DEPENSES	INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles						
	- Equipements municipaux (2)					
	- Equip. non municipaux (c/204) (3)					
	- Opérations financières					
Dépenses d'ordre						1 830 200.00
Total dépenses de l'exercice						1 830 200.00
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement						1 830 200.00
FONCTIONNEMENT						
REÇETTES						
Total recettes de l'exercice			1 345 118.95			1 794 318.95
RAR N-1 et reports						35 881.05
Total cumulé recettes d'investissement						1 830 200.00
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice				1 829 442.94		2 278 648.94
RAR N-1 et reports						4 172.06
Total cumulé dépenses de fonctionnement						2 282 821.00
REÇETTES						
Total recettes de l'exercice				452 615.00		2 282 821.00
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement						2 282 821.00

Art.(1)	Libellé	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			IV A1		
		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
Total dépenses d'investissement		1 830 200.00					
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 830 200.00					
DEPENSES							
Total recettes d'investissement		485 081.05					
Recettes réelles							
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		35 881.05					
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		35 881.05					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		449 200.00					
RECETTES							

IV - ANNEXES									
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									A1
Art.(1)	Libellé		5	6	7	8	9	TOTAL	
Total dépenses d'investissement									
Dépenses réelles									1 830 200.00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Dépenses d'ordre									
040 <i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>									<i>1 830 200.00</i>
Total recettes d'investissement									
Recettes réelles									1 345 118.95
001 <i>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</i>									<i>1 345 118.95</i>
Opérations pour compte de tiers									
Recettes d'ordre									
040 <i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>									<i>449 200.00</i>

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	FONCTIONNEMENT			
				1	2	3	4
DÉPENSES							
Total dépenses fonctionnement			453 378.06				
Dépenses réelles							
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉE			4 178.06				
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL			4 172.06				
66 CHARGES FINANCIERES							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				6.00			
Dépenses d'ordre					449 200.00		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						449 200.00	

Total recettes de fonctionnement		1 830 206,00	RECETTES
Recettes réelles			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,00	
Recettes d'ordre			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 830 200,00	
		1 830 200,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art.(1)	Libellé		5	6	7	8	9	TOTAL
FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES								
Total dépenses fonctionnement								
Dépenses réelles						1 829 442.94		2 282 821.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					1 829 442.94		1 833 621.00
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL							4 172.06
66	CHARGES FINANCIERES					1 828 112.30		1 828 112.30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					1 330.64		1 330.64
Dépenses d'ordre								6.00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							449 200.00
								449 200.00
REÇEVABLES								
Total recettes de fonctionnement								
Recettes réelles							452 615.00	2 282 821.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					452 615.00		452 621.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					452 615.00		452 615.00
Recettes d'ordre								6.00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							1 830 200.00
								1 830 200.00

IV - ANNEXES		IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		FONCTION 0	
(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2 3 4 Total
	DEPENSES (2)	453 378.06	
	Dépenses de l'exercice	453 378.06	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		
042	ENTRE SECTIONS	449 200.00	449 200.00
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00	6.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
	REPORTÉ	4 172.06	4 172.06
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES (2)	1 830 206.00	
	Recettes de l'exercice	1 830 206.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		
	ENTRE SECTIONS	1 830 200.00	1 830 200.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00	6.00
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDES (2)	1 376 827.94	1 376 827.94

IV - ANNEXES		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

(1)	Libellé	FONCTION 0								
		Sous-fonction 02			Sous-fonction 04					
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - report			
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - report			
SOLDES (2)				

IV - ANNEXES		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	
FONCTION 1			
(1)	Libellé		
	DEPENSES (2)		
	Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	110	111
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		112
66	CHARGES FINANCIERES		113
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		114
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES (2)		
	Recettes de l'exercice		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDES (2)		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21						Sous-fonction 25		
		211	212	213	251	252	253	254	255	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
CHARGES A CARACTERE GENERAL										
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT									
042	ENTRE SECTIONS									
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT										
042	ENTRE SECTIONS									
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE										
70	ET VENTES DIVERSES									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN						
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT						
						A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32		
	DEPENSES (2)	311	312	313	314	321	322
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
DEPENSES (2)					
Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV		
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1		
(1)	Libellé	51	52	Total
	DÉPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL			
	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTION			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
	ENTRE SECTION			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE			
	ET VENTES DIVERSES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DÉPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL			
	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTION			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
	ENTRE SECTION			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE			
	ET VENTES DIVERSES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52	
		510	511	512	520	521	522	523	524
DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ								
	Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	
FONCTION 6			

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		ELEMENTS DU BILAN	
		FONCTION 7	

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE					
70	ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice		1 829 442.94		1 829 442.94
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 829 442.94			1 829 442.94
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 828 112.30			1 828 112.30
042	ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES	1 330.64			1 330.64
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	452 615.00			452 615.00
	Recettes de l'exercice	452 615.00			452 615.00
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT				
042	ENTRE SECTIONS				
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	452 615.00			452 615.00
70	ET VENTES DIVERSES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	-1 376 827.94			-1 376 827.94

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	
FONCTION 8			

	DEPENSES (2)	810	811	812	813	814	815	816
Dépenses de l'exercice								
CHARGES A CARACTERE GENERAL								
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
042	CHARGES FINANCIERES							
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
67	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT							
002	REPORTÉ							
Restes à réaliser - reportés								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE							
	ET VENTES DIVERSES							
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
77	Restes à réaliser - reportés							
SOLDES (2)								

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT TURBAIN	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						1 829 442,94			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						1 829 442,94			
66	CHARGES FINANCIERES						1 828 112,30			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							1 330,64		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						452 615,00			
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							452 615,00		
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS								452 615,00	
77	Restes à réaliser - reports								-1 376 827,94	
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
CHARGES A CARACTERE GENERAL									
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
042	CHARGES FINANCIERES								
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
67	Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
042	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
77	Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)									
042									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002), Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	1 830 200.00				1 830 200.00
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 830 200.00				1 830 200.00
040		1 830 200.00				1 830 200.00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	485 081.05				485 081.05
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	485 081.05				485 081.05
040		449 200.00				449 200.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	35 881.05				35 881.05
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	-1 345 118.95				-1 345 118.95

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41
	DÉPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2	

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
SOLDES (2)				

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110	111	112	113
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			
		211	212	213	251	252	253	254
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32		
		311	312	313	314	321	322
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Nan ventilables.

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
DEPENSES (2)					
Dépenses de l'exercice					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42	
		411	412	413	414	415	421
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52		
		510	511	512	520	521	522	523	524	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
040	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
040	OPÉRATIONS ET DETTES ASSIMILÉES									
16	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - report					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - report					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
	Recettes de l'exercice	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95	1 345 118.95

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

		Sous-fonction 81						
(1)	Libellé	810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT TURBAIN	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
040										
Opérations pour compte de tiers										
Opérations d'équipement										
040										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
040										
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES										
16										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										
1 345 118.95										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT									
ENTRE SECTIONS									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT									
ENTRE SECTIONS									
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)					
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montants maximum autorisé au 01/01/2022	Montants des tirages en 2021	Montants des remboursements 2021	Encours restant dû au 01/01/2022
		Montants des tirages en 2021	Intérêts (3)		
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
	REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES hors 16449 et 166									
Emprunts si déris à l'origine du contrat									
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fil	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial (5)	Devise	Periodicité des remboursements (6)
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)									
164.1 Emprunte en euros (Total)									
Pré 781									
Pré 7120 et 1222									
164.3 Emprunts en devises (Total)									
164.41 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) 9									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									
167.1 Avances consolidées du Trésor (Total)									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P. (Total)									
1676 Dettes envers localaires-acquéreurs (Total)									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)									
1681 Autres emprunts (Total)									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)									
1687 Autres dettes (Total)									
TOTAL GENERAL							485 000,00		

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Normal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complète (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionne le ou les types d'intérêt (ex : Eurobor 2 mois...).

(5) Indique le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer la périodicité des remboursements constants : P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple : A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

Nature (pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? où (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			Intérêts de l'exercice (le cas échéant)
						Emprunts et dettes au 01/01/2022			Index (13)			
						Type de taux (12)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 01/01/2022 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		485 000,00					385 000,00	515,43	0,00	6,39
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		485 000,00					385 000,00	515,43	0,00	6,39
Prêt 781	N	0,00		385 000,00	0,21	V	EURIBOR03M	0,29	385 000,00	282,23	0,00	0,00
Prêt 129-1222	N	0,00		100 000,00	2,21	F		0,23	0,00	23,20	0,00	6,39
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et autonominements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		485 000,00					385 000,00	515,43	0,00	6,39

(9) S'il s'agit d'un emprunt assorti d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (C1) la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opération de couverture à éventualité. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts négliés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

	Organisme préteur ou chef de filia	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)													
<u>Echelon de taux taux variable simple plafonné (cas) ou encadré (tunisi)</u> (A)													
TOTAL A													0,00
<u>Barrière alarme B</u>													0,00
TOTAL B													0,00
<u>Omission d'échéance C</u>													
TOTAL C													0,00
<u>Multi négociateur jusqu'à 3 ou multi négociateur jusqu'à 5</u> (cas) D													
TOTAL D													0,00
<u>Multi négociateur jusqu'à 5 E</u>													
TOTAL E													0,00
<u>Autres types de structures F</u>													
TOTAL F													0,00
TOTAL GENERAL													0,00

(1) Repartition des emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la hypothèse de la circulation du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou / 3 : Ecart indicateur zone euro / 4 : Indicateur zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2022

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
	TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Structures	Indices sous-jacents	Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seul unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros	2 100,00% 485 000,00 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombres de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2022 après opérations de couverture éventuelles.

	IV
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)						
emprunt couvert		instrument de couverture				
Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	référence de l'emprunt couvert	capital restant dû au 01/01/2022	date de fin du contrat	organisme co-contractant	type de couverture (3)	nature de la couverture (change ou taux)
Taux fixe (total)		0,00				0,00
Taux variable simple (total)		0,00				0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00
TOTAL		0,00				0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer à l'aide d'un MAR : Cuir cuir CAP, ELDOOR, TANIEL, SWAPTON).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)						
Effet de l'instrument de couverture						
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)				Catégorie d'emprunt (8)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768
Taux fixe (total)					0,00	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)					0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
	DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)				
	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2022 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont
				Intérêts(3)
Répartition par preteur				
Au près des organismes de droit privé				
Au près des organismes de droit public				
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)				
TOTAL				

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la partie de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV A6.2
---	--------------------------

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
	Ressources propres externes de l'année (a)		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles		35 881.05		35 881.05

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	35 881.05
Solde (V = IV-II)(6)	+35 881.05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES								IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS								B1.3
ETATS DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL								B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE								B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS								

B1.3- 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Dette en capital à l'origine ou coût des aménagements	Dette en capital 01/01/2022	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
...							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
2018 Engagement de garantie	Agence France Locale		3		385 000,00 €	385 000,00 €	385 000,00 €
2019 Engagement de garantie	Agence France Locale		4		100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL					485 000,00 €	485 000,00 €	385 000,00 €

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale

La rubrique "périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

la colonne "dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

la colonne "dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;

la colonne "annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne

seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026- Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
TOTAL							

**RESULTATS PROVOIRES EXECUTION
BUDGET LOTISSEMENT
EXERCICE 2021**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	463 678.37	37.40	463 715.77	463 715.77
RECETTES	459 543.71		459 543.71	459 543.71
RESULTAT	-4 134.66	0.00	-4 172.06	-4 172.06
Résultat général			-4 172.06	

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	449 118.95		449 118.95		449 118.95
RECETTES	259 041.33	225 958.67	485 000.00		485 000.00
RESULTAT	-190 077.62	225 958.67	35 881.05	0.00	35 881.05
Résultat général			35 881.05		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	31 708.99
---	------------------

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 088 490,26	2 088 528,01	4 177 018,27
Titres de recettes émis (b)	259 041,33	459 543,71	718 585,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	259 041,33	459 543,71	718 585,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 088 490,26	2 088 528,01	4 177 018,27
Mandats émis (f)	449 118,95	484 784,90	933 903,85
Annulations de mandats (g)			21 106,53
Dépenses nettes (h = f - g)	449 118,95	463 678,37	912 797,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	190 077,62	4 134,66	194 212,28

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JASMIN - GONESSE					
Investissement	225 958,67		-190 077,62		35 881,05
Fonctionnement	-37,40		-4 134,66		-4 172,06
Sous-Total	225 921,27		-194 212,28		31 708,99
TOTAL II	225 921,27		-194 212,28		31 708,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		225 921,27		-194 212,28	31 708,99